



Une capitale nationale *à bâtir*

*Orientations d'aménagement et de développement proposées
pour le territoire de la communauté métropolitaine de Québec*





PRÉFACE

La Commission de la capitale nationale du Québec conseille le gouvernement sur les diverses façons d'embellir le paysage de la capitale. Aussi s'est-elle engagée vigoureusement dans la préparation des orientations gouvernementales pour le territoire de la communauté métropolitaine de Québec.

En partenariat avec les ministères et les sociétés d'État concernés, la Commission a collaboré à la préparation du cadre d'aménagement et de développement et suggéré des propositions de protection et de mise en valeur du territoire de la capitale nationale.

Vous êtes donc invités à partager ses valeurs et sa vision de l'avenir en parcourant cet ouvrage.

Le président et directeur général,

A handwritten signature in black ink that reads "Pierre Boucher". The signature is written in a cursive style and is underlined with a single horizontal line.

Pierre Boucher

ÉDITORIAL – SI LA TENDANCE SE MAINTIENT... L'URGENCE D'AGIR

Les plus récentes projections démographiques pour l'agglomération de la capitale, commandées par la Commission de la capitale nationale du Québec et le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, confirment, on ne peut mieux, les grandes orientations d'aménagement du territoire adoptées par la Commission depuis sa création et maintenant partagées par les autorités gouvernementales. Une pyramide d'âge en forme de toupie signifie un vieillissement consacré de notre population, une stagnation du nombre des jeunes adultes malgré la migration en provenance des régions, une diminution constante des tout-petits-enfants avec une croissance à peu près nulle d'ici 2011, et enfin une décroissance appréhendée du nombre total de personnes de tous âges vivant dans la capitale à partir de l'année 2021. Notre *credo* d'arrêter maintenant toute forme d'étalement urbain et de réserver le faible potentiel de construction de nouveaux logements pour **refaire la ville sur la ville** prend tout son sens. Il revêt même une certaine urgence, car les années nous sont comptées où il y aura encore une certaine demande de nouveaux logements en raison de l'accroissement du nombre des ménages.

Aussi pouvons-nous nous réjouir d'avoir concentré nos investissements dans le parachèvement de la colline Parlementaire, la requalification des grandes voies de circulation existantes, l'établissement de nouvelles places publiques et de nouveaux jardins au cœur de la ville, l'acquisition et la protection de boisés remarquables en milieu urbain, l'établissement et la protection d'une ceinture verte et bleue et la multiplication des accès au fleuve au cœur de l'agglomération. Tout cela procède d'une volonté ferme de peaufiner les quartiers existants, d'arrêter l'inutile étalement urbain et son corollaire, le gaspillage de la ressource sol, et surtout d'améliorer le cadre de vie des urbains là où ils vivent. En protégeant et en mettant en valeur la ceinture agricole et forestière par la pratique de la forêt jardinée, notamment, la Commission s'assure d'une protection de l'économie agricole tout en dotant la capitale d'une politique paysagère sur son pourtour comme en son cœur.

Une telle vision doit être connue et partagée par tous nos partenaires responsables de l'aménagement du territoire de l'agglomération car nous n'avons ni le pouvoir ni les moyens de l'imposer. Pour l'instant, nous poursuivons l'analyse des schémas d'aménagement dans le sens de cette vision globale. N'oublions jamais que le territoire est le bien de la nation et que son paysage est le visage du Québec.

Le directeur de l'aménagement et de l'architecture,



Serge Filion

TABLE DES MATIÈRES

Un contexte	6
Une vision globale de développement durable	6
Des principes	7
Des objectifs	7
Des études et des réalisations	7

Carte 1	8
Communauté métropolitaine de Québec	

Les champs d'intervention de la Commission de la capitale nationale du Québec	10
---	----

1	Le parachèvement de la colline Parlementaire	11
	La situation	12
	Les objectifs et les orientations	13
	Les attentes à l'endroit de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) et de ses constituantes	13

Carte 2	14
Guide d'intervention : parachever et mettre en valeur la colline Parlementaire	

2	La protection et la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces publics emblématiques de la capitale nationale	16
	La situation	17
	Les objectifs et les orientations	18
	Les attentes à l'endroit de la CMQ et de ses constituantes	19

Carte 3	20
Sites emblématiques de la capitale nationale	

3	La mise en valeur des portes d'entrée et des principales voies d'accès à la capitale	22
	La situation	23
	Les objectifs et les orientations	24
	Les attentes à l'endroit de la CMQ et de ses constituantes	25

Carte 4	26
Mise en valeur des principales voies d'accès et des portes d'entrée de la capitale	

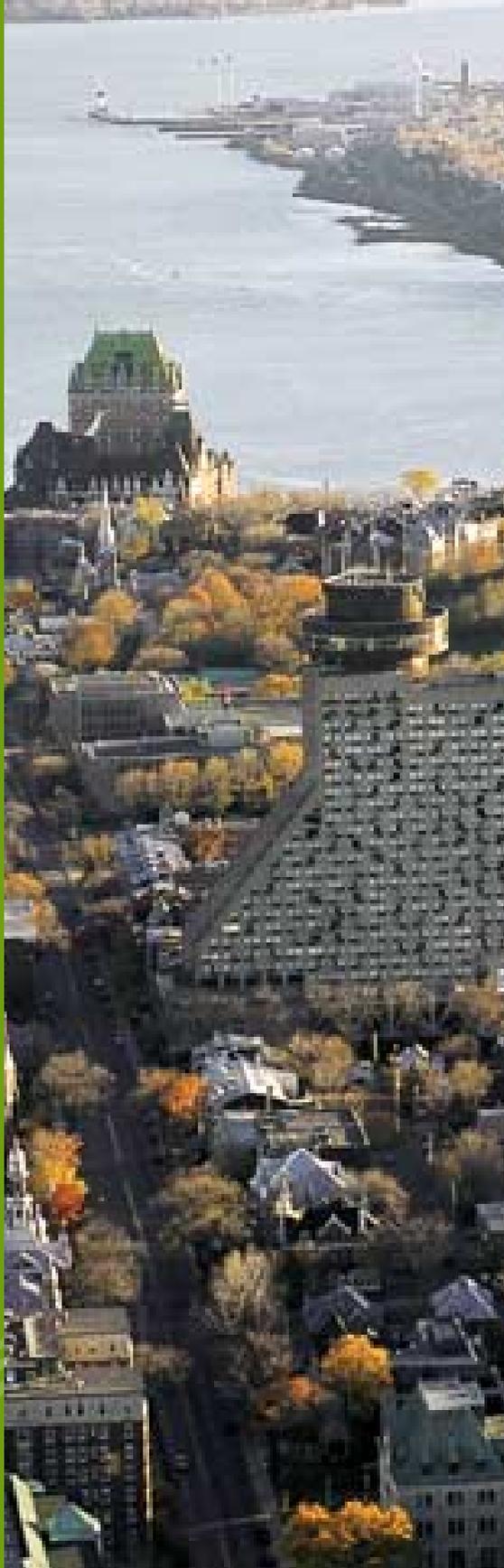
4	La protection et la mise en valeur des paysages naturels caractéristiques de la capitale nationale	29
	La situation	30
	Les objectifs et les orientations	31
	Les attentes à l'endroit de la CMQ et de ses constituantes	32

Carte 5	34
La ceinture verte et les boisés urbains de la capitale nationale	

5	La localisation stratégique des édifices gouvernementaux sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec	36
	La situation	37
	Les objectifs et les orientations	38
	Les attentes à l'endroit de la CMQ et de ses constituantes	39

Carte 6	40
Localisation des édifices gouvernementaux sur le territoire de la CMQ	

	Synthèse et conclusion	42
	Références bibliographiques	44



UN CONTEXTE

Créée en juin 1995 par une loi de l'Assemblée nationale, la Commission de la capitale nationale du Québec a, entre autres, pour mission de mettre en valeur la capitale, siège des institutions de l'État. Elle conseille le gouvernement sur toute question qui concerne l'aménagement de la capitale et de ses environs¹. Son mandat est de promouvoir et de mettre en valeur le paysage et les sites de la capitale nationale ainsi que de consolider le statut de Québec comme lieu d'exercice du pouvoir. Pour y arriver, elle doit non seulement se doter d'une vision d'ensemble, mais aussi encourager et appuyer ses partenaires pour qu'ils contribuent à l'embellissement des lieux et à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. La capitale joue ainsi un rôle emblématique qui se veut exemplaire, aux regards des autres villes et villages du Québec, quant aux pratiques d'aménagement du territoire

Les champs d'intervention de la Commission recourent à peu près tous les aspects de l'aménagement urbain sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec. Ce territoire de 3 150 km² englobe les villes de Québec et de Lévis auxquelles s'ajoutent 24 municipalités comprises dans les municipalités régionales de comté de La Jacques-Cartier, de L'Île-d'Orléans et de La Côte-de-Beaupré.

Le contexte géopolitique de l'agglomération de Québec s'est transformé en 2002 par la création de deux grandes villes et d'une communauté métropolitaine. Il importe désormais de planifier et d'optimiser l'urbanisation sur un vaste territoire enrichi par 400 ans d'occupation du sol, façonné par un incomparable patrimoine bâti et par le développement socioéconomique, mais aussi fortement marqué par l'étalement urbain des dernières décennies. De nouveaux défis pointent à l'horizon : rehausser la qualité de vie dans les quartiers, consolider les pôles d'urbanisation, optimiser l'utilisation des infrastructures et préserver les espaces verts et bleus de la capitale nationale.

UNE VISION GLOBALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'angle d'approche de la Commission se fonde sur le caractère exemplaire de ses actions en matière d'urbanisme. Sa vision est celle d'un développement harmonieux et d'un aménagement intégré des ressources pour l'ensemble du territoire. La Commission préconise une approche de développement durable et elle intervient d'abord sur les ensembles déstructurés. Elle planifie et réalise ses projets en favorisant la consultation, la concertation et le partenariat. Ainsi, la Commission est consciente des défis que posent tant le respect du paysage naturel que celui du patrimoine architectural, qu'il soit d'ordre religieux, culturel ou industriel. Chacune de ses interventions s'appuie sur des principes spécifiques de conservation, de respect de l'évolution de la trame urbaine et de compréhension de la dynamique des sites en vue de leur requalification.

1. Tel que précisé aux articles 15 et 15.1 de la Loi sur la Commission de la capitale nationale (L.R.Q., c. C-33.1), la Commission conseille le gouvernement sur l'aménagement et le développement du territoire de la communauté métropolitaine de Québec (CMQ) ainsi que de celui des municipalités locales et des municipalités régionales de comté qui en font partie. Ces conseils portent sur :

- la localisation des bureaux et des effectifs du gouvernement, de ses ministères et de tout organisme gouvernemental;
- la construction, la conservation, l'aménagement et le développement des immeubles où logent le gouvernement, ses ministères et tout organisme gouvernemental;
- l'aménagement des infrastructures de transport et de communication qui donnent accès à la capitale, la désignation des parcours cérémoniels, la localisation des missions diplomatiques et des organisations internationales ainsi que les conditions d'une présence internationale.

DES PRINCIPES

Dans le respect des champs d'intervention de ses partenaires, sa vision de développement durable se veut concertée et unificatrice des préoccupations de la population des deux rives du Saint-Laurent. La Commission tient à rallier les partenaires municipaux et ceux du développement économique et social autour des grands principes d'aménagement suivants : l'amélioration du cadre bâti, la densification et la mixité des espaces déjà pourvus de services municipaux, la consolidation de l'équipement qui favorise le transport collectif, la valorisation et l'embellissement du paysage urbain, la préservation et la mise en valeur des milieux naturels, ainsi que l'accessibilité publique aux cours d'eau. Enfin, la Commission prône également un autre grand principe qui pourrait inspirer le futur schéma d'aménagement et de développement de la CMQ, soit l'affirmation de l'identité de la capitale nationale, ville d'histoire et de pouvoir.

Bref, la Commission prône une approche de développement durable digne d'une capitale à la fois historique et moderne, qui respecte la population actuelle et se soucie du bien-être des générations futures.

DES OBJECTIFS

La Commission poursuit trois grands objectifs d'aménagement et de développement : consolider les pôles d'urbanisation existants, améliorer le paysage urbain et rural et protéger les milieux naturels de la communauté métropolitaine de Québec. Elle concrétise ses objectifs par la mise en valeur des institutions de l'État, des équipements collectifs, des parcs, des places publiques, des sites patrimoniaux et des biens historiques ou architecturaux, par la protection des milieux naturels, par la création d'une ceinture verte et par la requalification des voies d'accès à la capitale.

Pour consolider les pôles existants, et ainsi freiner l'étalement urbain, il faut les rendre plus attrayants en y aménageant des espaces publics de qualité, en optimisant l'utilisation des infrastructures en place et en favorisant l'utilisation des moyens de transport collectif. À cette fin, la Commission s'est associée à de nombreux partenaires, dont la Ville de Québec, l'Assemblée nationale et le ministère des Transports du Québec. Elle a investi dans la requalification de l'espace public sur la colline Parlementaire et le réaménagement des voies d'accès à la capitale. Elle compte aussi utiliser la future politique de localisation des édifices à bureaux et des grandes institutions dans la capitale nationale pour guider la restructuration de l'agglomération urbaine en collaboration avec la Société immobilière du Québec.

DES ÉTUDES ET DES RÉALISATIONS

Quatre documents viennent notamment baliser les orientations et les interventions de la Commission : le *Plan d'action de la Commission de la capitale nationale du Québec*, le *Cadre de référence de l'environnement bâti dans la capitale*, le *Cadre de référence sur la localisation des bureaux centraux des ministères et des sièges sociaux des organismes gouvernementaux* et le *Guide de gestion des ensembles urbains de la capitale nationale du Québec*. Ce dernier document propose des critères relatifs à la sélection de projets ainsi qu'à leur qualification pour mieux encadrer les interventions de la Commission sur le terrain.

À l'instar de diverses capitales et de villes historiques à travers le monde, l'agglomération de Québec a aussi fait l'objet de projets novateurs. Appuyée par le milieu universitaire², la Commission a établi des critères d'aménagement, a participé à la mise en valeur d'édifices et de sites emblématiques de la capitale et a proposé des stratégies de réaménagement de ses principales voies d'accès. Elle a piloté une étude sur la création d'une ceinture verte et bleue³ et contribuera à la révision de la politique de localisation des édifices gouvernementaux et des grandes institutions de la capitale.

Enfin, depuis 1998, la Commission s'est dotée d'un plan lumière dans le but de mettre en valeur les éléments emblématiques et le patrimoine institutionnel de la capitale. Elle procède actuellement à l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL) afin d'embellir le paysage nocturne de la capitale et d'assurer l'harmonisation des projets de mise en lumière, tout en hiérarchisant les interventions dans le temps et dans l'espace.

2. P. Larochelle (Université Laval), P. Gauthier (Université Concordia) et B. Saint-Denis (Université de Montréal).

3. Georges Pelletier, *Une capitale de vert et de bleu, vision d'avenir*, CCNQ, décembre 2000.

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC

La Communauté métropolitaine de Québec couvre un vaste territoire d'une superficie de 3 347 km² incluant les territoires non organisés. Elle chevauche en partie deux régions administratives : la région de la Capitale-Nationale sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent et la région de la Chaudière-Appalaches sur la rive sud.

Elle compte 26 municipalités locales. Sur la rive sud se trouve la Ville de Lévis et sur la rive nord, la Ville de Québec ainsi que 24 autres municipalités locales regroupées en trois municipalités régionales de comté (MRC) : la MRC de L'Île-d'Orléans, la MRC de La Jacques-Cartier et la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Le territoire de la ville de Québec est subdivisé en huit arrondissements tandis que celui de la ville de Lévis en contient trois. Seuls les numéros des arrondissements apparaissent sur les cartes 3, 4, 5 et 6 de ce document afin de faciliter la lecture.

Ville de Québec :

Arrondissement 1 La Cité
Arrondissement 2 Les Rivières
Arrondissement 3 Sainte-Foy-Sillery
Arrondissement 4 Charlesbourg
Arrondissement 5 Beauport
Arrondissement 6 Limoilou
Arrondissement 7 La Haute-Saint-Charles
Arrondissement 8 Arrondissement
Laurentien

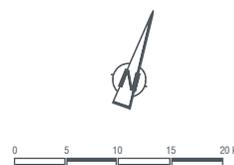
Ville de Lévis :

Arrondissement 1 Desjardins
Arrondissement 2 Les Chutes-de-la-
Chaudière-Est
Arrondissement 3 Les Chutes-de-la-
Chaudière-Ouest

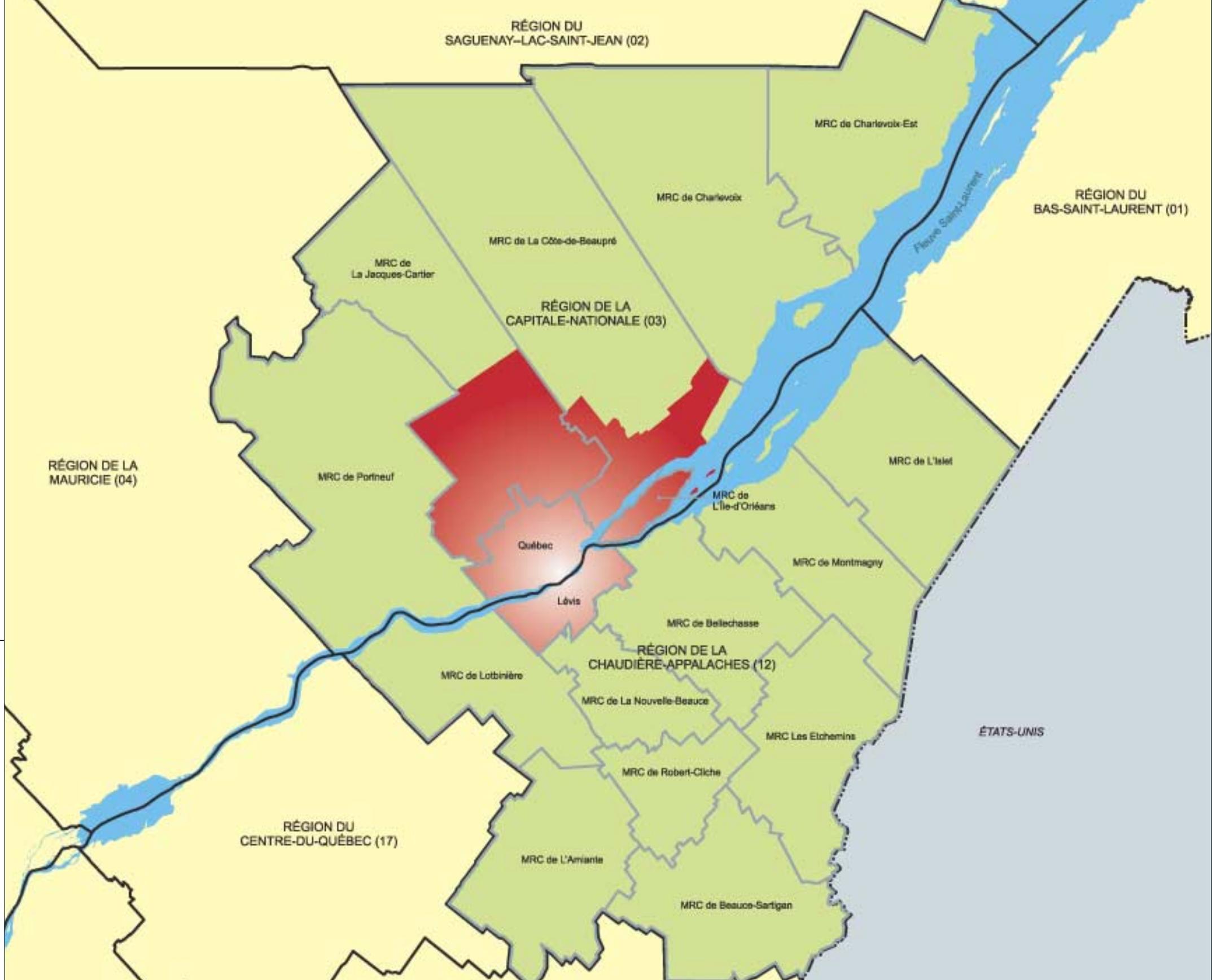
LIMITES

-  Communauté métropolitaine de Québec
-  Municipalités régionales de comté (MRC)
-  Régions administratives

Carte 1



Production :
Commission de la capitale
nationale du Québec,
Direction de l'aménagement
et de l'architecture,
septembre 2002.





LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMISSION

La Commission de la capitale nationale du Québec souhaite que la Communauté métropolitaine de Québec et ses constituantes prennent en considération la vision, les orientations et les interventions de la Commission lors de l'élaboration, de la révision et de la mise en œuvre de leurs schémas d'aménagement et de développement. À cette fin, les cinq champs d'intervention de la Commission sont présentés ici en distinguant *la situation, les objectifs et les orientations*, ainsi que *les attentes à l'endroit de la Communauté métropolitaine de Québec et de ses constituantes*.

Le parachèvement de la colline

Parlementaire

*Encore aujourd'hui, malgré 40 ans
de planification et de travaux,
la colline Parlementaire demeure inachevée.*



LA SITUATION

Bien visible au loin par les édifices en hauteur marquant le paysage de la capitale, la colline Parlementaire occupe le cœur de la haute-ville de Québec. Dans un passé récent, des interventions ponctuelles ont empiété sur le quartier résidentiel environnant et ont modifié profondément la trame urbaine. Depuis, l'absence d'un plan directeur de parachèvement de la colline Parlementaire et d'un cadre réglementaire approprié s'appliquant sur l'ensemble de son territoire ont favorisé l'émergence de projets sectoriels et d'interventions disparates par des promoteurs dont le souci n'était pas l'harmonie d'ensemble. Aujourd'hui, le succès du parachèvement de la colline dépend de la capacité des futures interventions architecturales et urbaines, notamment celles sur les terrains laissés vacants, à atténuer les ruptures créées par les interventions des 40 dernières années.

En effet, les époques successives d'intervention ont morcelé le territoire et juxtaposé des édifices aux gabarits et au traitement architectural très contrastés. Les composantes symbolique et historique des édifices devraient être davantage valorisées selon une vision d'ensemble. Déjà, la prépondérance laissée depuis les années 1970 à l'automobile tant sur le boulevard René-Lévesque qu'à la partie urbaine de l'autoroute Dufferin-Montmorency, devenue l'avenue Honoré-Mercier, s'est en grande partie estompée grâce au réaménagement de ces deux voies d'accès. Les travaux furent réalisés en partenariat par la Ville de Québec, le ministère des Transports du Québec (MTQ) et la Commission.

Le parachèvement de la colline Parlementaire pose cinq défis majeurs :

- préserver la visibilité, l'accessibilité et le caractère institutionnel des édifices parlementaires, gouvernementaux et administratifs établis sur la colline Parlementaire;
- préserver l'équilibre de la silhouette créée par la présence d'édifices témoignant du rôle de la capitale;
- aménager la colline de façon à mieux gérer les ruptures et les transitions découlant de la présence des diverses fonctions en son sein et son pourtour (terrains de l'Hôtel du Parlement, pôle institutionnel et conventuel, pôle culturel du Grand Théâtre de Québec, pôle récréotouristique de la Grande Allée Est, pôle international du Centre des congrès de Québec, Vieux-Québec, parc des Champs-de-Bataille, quartiers résidentiels centraux, centre des affaires, etc.);
- parfaire notre connaissance et notre compréhension de la forme urbaine afin d'établir des critères de design et d'aménagement qui favoriseront la qualité de vie des résidents, des travailleurs, des touristes et des piétons qui fréquentent la colline;
- mettre en lumière les édifices gouvernementaux et ceux d'intérêt historique et architectural (Hôtel du Parlement, édifices Marie-Guyart, H et J, Grand Théâtre de Québec et clochers d'église), ainsi que les principaux espaces publics.





LES OBJECTIFS ET LES ORIENTATIONS

Pour atteindre l'objectif d'un équilibre harmonieux entre la vocation résidentielle du quartier, la vocation administrative de la colline Parlementaire et la vocation culturelle et ludique des espaces collectifs, la Commission s'est donnée les priorités suivantes :

- la gestion cohérente du cadre bâti dans le respect d'un gabarit maître;
- la gestion des transitions dans le respect des fonctions dominantes de chaque secteur;
- l'établissement de critères de design et d'aménagement qui amélioreront le cadre bâti et mettront en valeur les espaces publics, les parcs, les jardins et les voies de circulation;
- la mise en valeur nocturne de la colline Parlementaire tant par la mise en lumière de ses plus beaux édifices et de ses espaces verts que celle des bâtiments qui composent la silhouette nocturne de Québec;
- la mise en œuvre du plan vert de la colline en multipliant les projets d'urbanisme végétal.

À cette fin, la Commission élabore présentement le guide d'intervention *Parachever et mettre en valeur la colline Parlementaire* qui énoncera des critères de design et d'aménagement de la colline Parlementaire devant servir à baliser les futures interventions tant architecturales qu'urbanistiques. Le message transmis est donc celui-ci : se doter d'une vision à long terme et parachever les quartiers à construire ou à réhabiliter. En amorçant le parachèvement de la colline Parlementaire pour créer un milieu de vie de qualité, ceci à l'image du travail réalisé dans le Vieux-Québec, la Commission veut faire montre d'exemplarité à la grandeur du Québec.

LES ATTENTES À L'ENDROIT DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC (CMQ) ET DE SES CONSTITUANTES

La Commission souhaite que la CMQ et ses constituantes prennent en considération les préoccupations de la Commission concernant la colline Parlementaire, tout comme elles porteront une attention particulière au Vieux-Québec et aux autres arrondissements historiques. À l'instar du guide d'intervention *Conserver et mettre en valeur le Vieux-Québec* réalisé par la Ville de Québec, les prescriptions d'aménagement préparées par la Commission devraient, à court terme, servir de référence pour l'évaluation des projets de construction sur la colline. À plus long terme, ces prescriptions devraient être mises sous forme légale afin de s'assurer du respect et de l'atteinte des objectifs de parachèvement de la colline Parlementaire poursuivis par la Commission.

GUIDE D'INTERVENTION : PARACHEVER ET METTRE EN VALEUR LA COLLINE PARLEMENTAIRE SITES À POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

Le guide d'intervention cherche à établir un gabarit visant à retisser la trame urbaine de la colline Parlementaire et de son environnement immédiat, à établir un concept de zonage pour les sites vacants ou susceptibles d'être développés et à minimiser les impacts visuels des nouveaux bâtiments dans la trame urbaine.

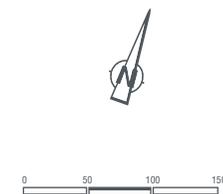
Les critères de design et d'aménagement proposés dans ce guide traitent de l'implantation des bâtiments, de la volumétrie, de l'architecture et de l'aménagement des terrains. Ces critères s'appliquent soit à l'ensemble de la zone d'intervention, soit à chacun des secteurs ou encore à chacun des sites susceptibles d'être développés.

Pour ce qui est des secteurs limitrophes à celui de la colline Parlementaire, les critères contenus dans les guides d'intervention de la Ville de Québec s'appliquent.

-  Zone de transition
-  Sites à potentiel de développement
-  Limites de la colline Parlementaire

Photographies : Groupe Roche Itée et Commission de la capitale nationale du Québec

Carte 2



Production :
Commission de la capitale
nationale du Québec,
Direction de l'aménagement
et de l'architecture,
septembre 2002.

